AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2194
FR0012333284-FS1011

27 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2026, la société BlackRock, Inc. (50 Hudson Yards, New York, 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 novembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4 474 042 actions ABIVAX[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABIVAX sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ABIVAX détenues à titre de collatéral.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 955 578 ADR ABIVAX, (ii) 15 024 actions ABIVAX assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions ABIVAX, réglés exclusivement en espèce, (iii) 1 454 693 actions ABIVAX assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 332 186 actions ABIVAX détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 212 708 actions ABIVAX pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 87 541 485 actions représentant 88 796 742 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.